

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : avril, mai, juin 2026

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Étude des crédits	2026-05-27	Québec				23,49 \$		
Alain R. Roy	Président	Participation et allocution publique au congrès IAIA	2026-05-19 2026-05-20	Québec	38,66 \$			24,11 \$		
Alain R. Roy	Président	Assermentation du conseil des ministres	2026-04-21	Québec	20,00 \$					
Alain R. Roy	Président	Participer au comité de sélection pour membres additionnels et permanents et dîner de travail des membres du comité de sélection	2026-03-30 2026-04-02	Québec	70,32 \$			39,64 \$		

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Allocution publique au salon des technologies environnementales du Québec 2026	2026-03-19	Québec	18,55 \$			17,14 \$		
Alain R. Roy	Président	Dépôt du budget à l'Assemblée nationale	2026-03-18	Québec	17,58 \$					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.